CGG
Société anonyme au capital de 17 706 519 €
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine – 75 015 Paris
969 202 241 R.C.S. Paris

Paris, France, le 6 juin 2017.

Renouvellement de l'engagement relatif aux avantages dus à raison de la cessation du mandat social du Directeur Général

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 1er juin 2017, a renouvelé le mandat de Directeur Général de M. Jean-Georges Malcor jusqu'au 1er juin 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du code de commerce, le Conseil d'administration du 1er juin 2017 a également décidé de renouveler, pour la durée du mandat de M. Jean-Georges Malcor, l'engagement pris par la Société vis-à-vis de ce dernier relativement au versement d'une indemnité contractuelle de rupture qu'en cas de révocation, non renouvellement de mandat ou tout autre forme de départ contraint lié à un changement de contrôle entrainant un changement substantiel de situation ou un changement de stratégie. Cet engagement est renouvelé aux mêmes conditions que l'engagement existant qui avait été approuvé par le Conseil d'administration du 4 janvier 2017 et qui sera soumis à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016 pour ratification.

Mise en place de conditions de performance applicables au régime de retraite supplémentaire à prestations définies de type additif au profit du Directeur Général

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 résultant de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, le Conseil d'administration du 1er juin 2017 ayant renouvelé le mandat de M. Jean-Georges Malcor en qualité de Directeur Général, a également décidé de soumettre l'engagement de retraite supplémentaire à prestations définies dont bénéficie M. Jean-Georges Malcor aux mêmes conditions de performance que celles applicables à son indemnité contractuelle de rupture.

Contact CGG : Secrétariat Général,
Tour Maine Montparnasse,
33 avenue du Maine - 75 015 Paris